



# Le COMMUNICATEUR



## PROPOS DU MAIRE

### Faits saillants du rapport financier 2022 de la municipalité de Hérouxville

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 10 octobre 2023, je fais rapport aux citoyens et citoyennes d'Hérouxville des faits saillants extraits du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la firme comptable DGL.

L'exercice financier 2022 s'est soldé par un déficit de fonctionnement de 88 693 \$ résultant de revenus de fonctionnement se chiffrant à 2 304 386 \$ comparativement aux charges de 2 393 079 \$. Par l'ajout d'éléments de conciliation à des fins fiscales de l'ordre de 29 879 \$, le déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 118 572 \$.

#### Réalisations 2022

Sur les charges totales consolidées, 1 519 735 \$ constituent des investissements à long terme et 2 413 556 \$ constituent des frais pour des obligations inconsommables ou non discutables :

**Administration générale:** 422 684 \$

#### Sécurité publique:

Sûreté du Québec: 98 655 \$  
Sécurité Incendie: 122 755 \$  
Autres: 13 513 \$

#### Transport :

Réseau routier: 628 083 \$  
Transport collectif: 6 478 \$

#### Hygiène du milieu:

Eau, égout: 478 720 \$  
Matières résiduelles: 176 608 \$  
Autres: 300 \$

**Santé et bien-être:** 472 \$

#### Aménagement, urbanisme et développement:

Aménagement urbanisme et zonage: 74 529 \$  
Promotion développement économique: 42 789 \$  
Autres: 19 047 \$

**Loisirs et culture:** 120 184 \$

#### Frais de financement : 208 739 \$

Le déficit de l'année budgétaire 2022 est le résultat de dépenses imprévues telles :

Achat de logiciel 5000 \$  
Services juridiques 5892 \$

Hôtel de Ville / Rénovations	30 000 \$
Route Paquin – étude	5 000 \$
Rue Odilon – pavage	35 000 \$
Camion Ford	37 680 \$
<b>Total</b>	<b>118 572 \$</b>

#### Endettement

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU) est de 4.85 \$, comparativement à celui de 2019 qui était de 4.17 \$ et du ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Mékinac, soit 1.39 \$. Pour la région administrative (la Mauricie), le taux est de 3.07 \$. Les différents ratios exposés ici indiquent que notre municipalité a su profiter pleinement de programmes subventionnés afin de poursuivre ses investissements, surtout en matière de voirie municipale. Il est donc important de noter que plus de 70% de la dette municipale est assumée par les programmes de subventions du gouvernement dont les remboursements sont échelonnés sur une période de 10 ans. Cette note explicative n'apparaît pas aux états financiers officiels produits et publiés par le gouvernement, mais elle démontre que nous conservons notre pouvoir d'investissement afin d'assurer un meilleur avenir à tous, ce, dans un contexte où nous subissons nettement les impacts de taux inflationnistes hors du commun depuis les dernières années.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la municipalité est en bonne situation financière malgré les coûts inflationnistes qu'elle a dû assumer au cours de cette année 2022.

Merci de votre attention,

*Bernard Thompson, maire*

## AVIS

### Avis: Écocentre

Veillez prendre note que votre écocentre est fermé pour la saison hivernale.

Merci et à l'an prochain !





## AFFAIRES MUNICIPALES

Lors de la séance du conseil tenue le 10 et 24 octobre 2023, les sujets suivants ont été abordés :

- Le maire a fait rapport des faits saillants touchant le rapport financier 2022 de la municipalité (voir Propos du maire).
- Le conseil a résolu d'accepter les recommandations de paiement (décomptes finaux) pour les travaux réalisés sur le chemin Grande-Ligne par Construction et Pavage Portneuf Inc. au montant de 55 590,55 \$ ainsi que pour les travaux réalisés dans le secteur du rang Saint-Pierre par Sintra Inc. au montant de 25 030,81 \$, taxes incluses.
- En attente du financement permanent pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée de la route Berthiaume, le conseil a résolu de décréter un emprunt temporaire de 293.000.00 \$ pour l'exécution des travaux.
- Le conseil a accepté la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 413, rang Saint-Pierre Nord. Les coûts reliés à ce branchement sont aux frais des propriétaires
- Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil a suivi ces recommandations et refusé la demande de dérogation mineure touchant le 3570 rue Saint-Cyr.
- Le conseil a adopté le règlement numéro 281-2023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- Le conseil a accordé le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges à la compagnie MGEF Inc. et a autorisé cette dernière à procéder immédiatement à l'achat du ponceau requis. La municipalité paiera ledit ponceau sur réception de la facture. Les soumissions reçues pour ce contrat sont les suivantes : MGEF Inc. 445 988.83 \$ / Bétonnière La Tuque Inc. 572 417.18 \$ / Entreprise G.N.P. Inc. 676 716.06 \$ / L4 Construction Inc. 677 280.80 \$. Dans cette optique, le conseil a résolu de demander un financement temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac des Chenaux, en attente du financement permanent du règlement numéro 305A-2023, décrétant un emprunt et une dépense de 468 264 \$ pour le remplacement du ponceau dans le chemin des Petites Forges.
- Le conseil a refusé les demandes déposées par le promoteur du Domaine de la Chute vu qu'il s'agit d'un chemin privé. Les demandes touchaient une subvention de 2500\$ comme aide à l'entretien du chemin, la collecte des ordures et la récupération du compost porte-à-porte.
- Le conseil a résolu de verser un montant de 75 \$ comme aide financière au tournoi APBM qui se déroulera du 3 au 14 janvier 2024 à l'aréna de Saint-Tite.
- Considérant que l'entente auprès de la MRC de Mékinac touchant la fourniture de services d'ingénierie se terminera le 31 décembre 2023, le conseil a résolu de ne pas renouveler l'entente pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Puisque seules trois des dix municipalités souhaitaient renouveler cette entente, le conseil a tout de même indiqué son intérêt si jamais les municipalités souhaitaient majoritairement s'offrir à nouveau une telle entente dans le futur.
- Le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 203-2011 touchant un projet de halte-garderie à Val Notre-Dame.
- Le conseil a adopté le règlement de lotissement no 205-2023 suivant l'assemblée de consultation de septembre dernier.
- Le conseil a apporté une correction à la dérogation mineure touchant le 800 rang Saint-Pierre Sud. La correction fait état d'une superficie du bâtiment accessoire de 357m<sup>2</sup> au lieu de 351m<sup>2</sup>.
- Le conseil a approuvé le renouvellement de l'entente entre la municipalité et la SPA Mauricie pour les quatre prochaines années.

Suite à un appel d'offres touchant des études géotechniques à mener pour la route Paquin, le rang des Pointes, le chemin Saint-Timothée et la rue du Ruisseau, l'entreprise EXP a été retenue comme plus bas soumissionnaire au montant de 45 974.54 \$. Les autres soumissionnaires étaient Englobe au montant de 49 899.15 \$ et FNX-Innov pour la somme de 53 980.76 \$.

Le conseil a accepté de rembourser un montant de 350 \$ aux propriétaires du 1770, rang Saint-Pierre Sud en remboursement des frais payés pour une demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ qui était non nécessaire.

Prendre note que l'ordre du jour des séances du conseil apparaît les jours précédant au site internet de la municipalité et que vous y trouverez également les procès-verbaux des délibérations passées. Les séances se tiennent le deuxième mardi du mois à 19:30 hres à la salle municipale située au 1060 Saint-Pierre.

Votre conseil :

Yvan Bordeleau, Helene Gilbert, Michel Tremblay, Diane Jacob, Véronique Doucet, Isabelle Clément.



## Vous êtes insatisfait à l'égard d'un service offert par la municipalité?

Il vous est possible de déposer une plainte, mais celle-ci doit obligatoirement être faite par écrit.

Aucune plainte verbale, anonyme ou non-signée ne sera traitée par la Municipalité.

Il est possible de procéder par :

- Le formulaire disponible en ligne, sur le site de la Municipalité de Hérouxville
- ou
- Le formulaire version papier, disponible à la réception de la Municipalité.



# Heure du conte

Collectif  
petite  
enfance

À L'OCCASION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS !

Suivi d'un atelier de confection de brochettes de fruits !

Date : Samedi 25 novembre 2023

Heure : 9 h

Endroit : Salle du conseil municipal  
(1060, rang St-Pierre, Hérouxville)

La bibliothèque  
sera ouverte de  
9h à 11h pour  
l'occasion !



Réservation obligatoire : [loisirs.her@regionmekinac.com](mailto:loisirs.her@regionmekinac.com)

# SAVIEZ-VOUS QUE...

Même pour des «travaux mineurs»,  
il faut obtenir un permis de la Municipalité.

- Rénovation de toiture;
- Rénovations intérieures ou extérieures;
- Installation d'une clôture ou d'une haie;
- Installation d'une affiche;
- Abattage d'un ou plusieurs arbres.

N'oubliez pas de prendre votre permis, afin de vous assurer d'être en normes et éviter les constats d'infractions!



HÉROUXVILLE



La municipalité de Hérouxville vous rappelle qu'il est interdit de jeter ou déposer sur la voie publique (incluant trottoir et accotement) la neige ou la glace provenant d'un terrain privé.

Quiconque contrevient à cette disposition réglementaire est passible d'une amende minimale de 300\$.

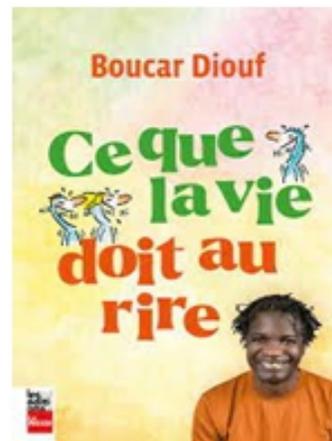
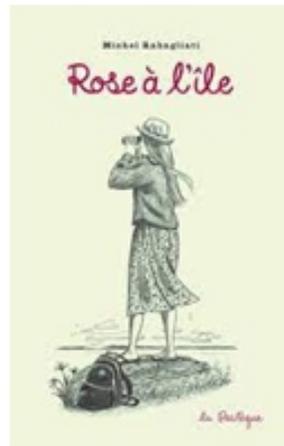


BIENVENUE AU PREMIER  
SALON DE NOËL D'HÉROUXVILLE  
PLUS DE 13 EXPOSANTS, DÉGUSTATIONS SUR PLACE  
TIRAGE DE PRIX AU PROFIT DES LOISIRS  
PROFITEZ DE CE SALON POUR COMPLÉTER VOS  
ACHATS DE NOËL ET ENCOURAGER NOS ARTISANS LOCAUX

**DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023**  
**9.00 à 16h**

SALLE ALEXANDRE MASSICOTTE  
500 RUE GOULET  
HÉROUXVILLE  
POUR PLUS D'INFORMATIONS  
CAROLE H RUEL 819-531-4725

## Bibliothèque Municipale de Hérouxville La Source nouveautés de novembre



**Conte pour la Grande semaine des Tout-Petits  
Samedi 25 novembre 9h  
La bibliothèque sera ouverte de 9h à 11h pour  
l'occasion.**

### **Prêt de casse-tête**

Horaire mardi de 13h à 15h et mercredi de 17h30 à 19h30

**HÉROUXVILLE**

**TU VEUX INSTALLER  
UNE AFFICHE AU BORD  
D'UNE ROUTE?**

**Il y a des règles là-dessus!**

**Assures-toi d'avoir ton permis  
du service d'urbanisme de la  
Municipalité de Hérouxville.**

## PASTORALE HÉROUXVILLE

**C**hers citoyens de Hérouxville.

Nous voulons vous informer que notre messe du samedi sera à 19h au lieu de 19h30 à partir du 18 novembre 2023.

Aussi notre église a besoin de votre aide financière pour continuer à fonctionner et à offrir des services à notre communauté. Comme vous le savez, notre église, en plus d'être un lieu de culte, de réconfort et de soutien pour de nombreux membres de notre communauté, a aussi une grande valeur culturelle ainsi que patrimoniale. Elle est souvent un lieu de rassemblement pour des événements culturels, religieux ou communautaires. L'église peut également être utilisée pour des concerts, des expositions ou des activités culturelles.

Toutes ces activités ont un coût et malgré les efforts de notre équipe pour gérer efficacement les finances de l'église, nous avons besoin de votre aide pour continuer à les offrir et aussi maintenir la pérennité de notre église.

Chaque municipalité possède son église. Sa disparition peut signifier la perte d'une partie importante de l'identité culturelle, patrimoniale et historique du village. Le clocher est un symbole important, il donne une identité aux citoyens et invite les gens à découvrir le cœur de la municipalité. Plusieurs solutions sont à l'étude pour la sauvegarder. Par exemple, cet hiver, les cérémonies religieuses ont lieu dans la sacristie, car les fonds collectés lors de la quête ne suffisent pas à couvrir les coûts de chauffage pour les célébrer dans l'église elle-même.

Si nous voulons maintenir notre église que sommes-nous prêts à faire? Peu importe que nous soyons pratiquants réguliers, occasionnels ou pas du tout, l'église n'en demeure pas moins notre responsabilité à tous en tant que citoyens.

Sachant que la dîme est la principale source de revenus et que plusieurs paroissiens ne la paient plus, cela occasionne des déficits annuels importants. Payer la dîme serait un premier pas dans la bonne direction. Nous vous demandons aussi de considérer un don financier. Tous les dons, quelle que soit leur taille, sont les bienvenus et seront utilisés pour soutenir nos activités et notre communauté. L'organisation d'activités, avec l'aide de bénévoles, permettrait aussi de récolter un peu de sous. Nous travaillons fort pour que notre église reste ouverte, mais nous avons besoin de la communauté pour que ce lieu de culte continue d'ouvrir ses portes.

Nous vous remercions et sommes reconnaissants de votre soutien et engagement envers notre communauté.

*Les administrateurs de l'église de St-Timothée.*



## NOËL DU PAUVRE

**E**ncore une fois cette année, il n'y aura pas de sollicitation porte-à-porte à l'occasion du Noël du Pauvre. Comme l'année dernière, un pont payant sera réalisé toute la journée le 24 novembre. De plus, dès 17h, des bénévoles vous accueilleront à la bibliothèque municipale (1060, rang Saint-Pierre) pour recevoir vos dons en argent ou en chèque. Pour ceux et celles qui aimeraient donner et qui ne peuvent se déplacer, téléphonez-nous au 418-365-7337 dès 17h et nous irons chercher votre don.

Finalement, l'organisation du Noël du Pauvre de Hérouxville est à la recherche de bénévoles pour recueillir les dons lors de notre pont payant, dans une ambiance de générosité et de festivité. Vous avez quelques heures à nous offrir? Rejoignez Ariane par téléphone au 418-365-7135 poste 7 ou par courriel à l'adresse suivante: [loisirs.her@regionmekinac.com](mailto:loisirs.her@regionmekinac.com).

Finalement, les formulaires pour les demandes au Noël du Pauvre sont disponibles au bureau de la municipalité maintenant situé au 1160, rang Saint-Pierre à Hérouxville.

Merci à l'avance de votre générosité!

*Ariane Garceau*





Climatisation Hudon

RBQ: 5829-1238-01

---

- Climatisation
- Chauffage
- Ventilation

Alexandre Hudon

819-531-0175

[climatisation.hudon@outlook.com](mailto:climatisation.hudon@outlook.com)



location de chalets  
salles de réception  
journées plein air

14, CHEMIN DOMAINE TAVIBOIS  
HÉROUXVILLE (QC) G0X 1J0

418-365-6913

[www.tavibois.com](http://www.tavibois.com)



## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Règlement No 203-2023-01 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 203-2011

### OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de la consultation publique tenue le 24 OCTOBRE 2023 à le conseil Municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 24 octobre à 19h30, le second projet de Règlement No 203-2023-01. **Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter des zones 7-Af(10ha), 8-Va-Af (10ha), 9-Af (10 ha), 11-Af (10ha) et 14-Af (10 ha), tel qu'identifié dans la carte à la fin du présent avis, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2).**

**La disposition modifiant le règlement de zonage 2023-2011 propose d'autoriser l'implantation de garderie dans la zone 8-Va-Af (10ha), correspondant à l'immeuble du Camp Val-Notre-Dame, aux conditions de la section 17 du règlement de zonage.**

*La carte des zones est disponible à la fin du présent avis.*

Une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : [inspecteur.her@regionmekinac.com](mailto:inspecteur.her@regionmekinac.com)

### VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité situé au 1160 rang St-Pierre, à Hérouxville, au plus tard le 8<sup>e</sup> jour suivant la publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

Toute personne qui, le 24 octobre 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit une les situations suivantes :

- i) être une personne physique domiciliée dans les zones visées, être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- ou
- ii) être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit la condition suivante:  
être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans les zones visées depuis au moins 12 mois avant le 24 octobre 2023;
- ou
- iii) être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :  
être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans les zones visées depuis au moins 12 mois avant le 24 octobre 2023;  
être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Condition concernant une personne morale

La personne morale doit désigner par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui le 24 octobre 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

**ABSENCE DE DEMANDES**

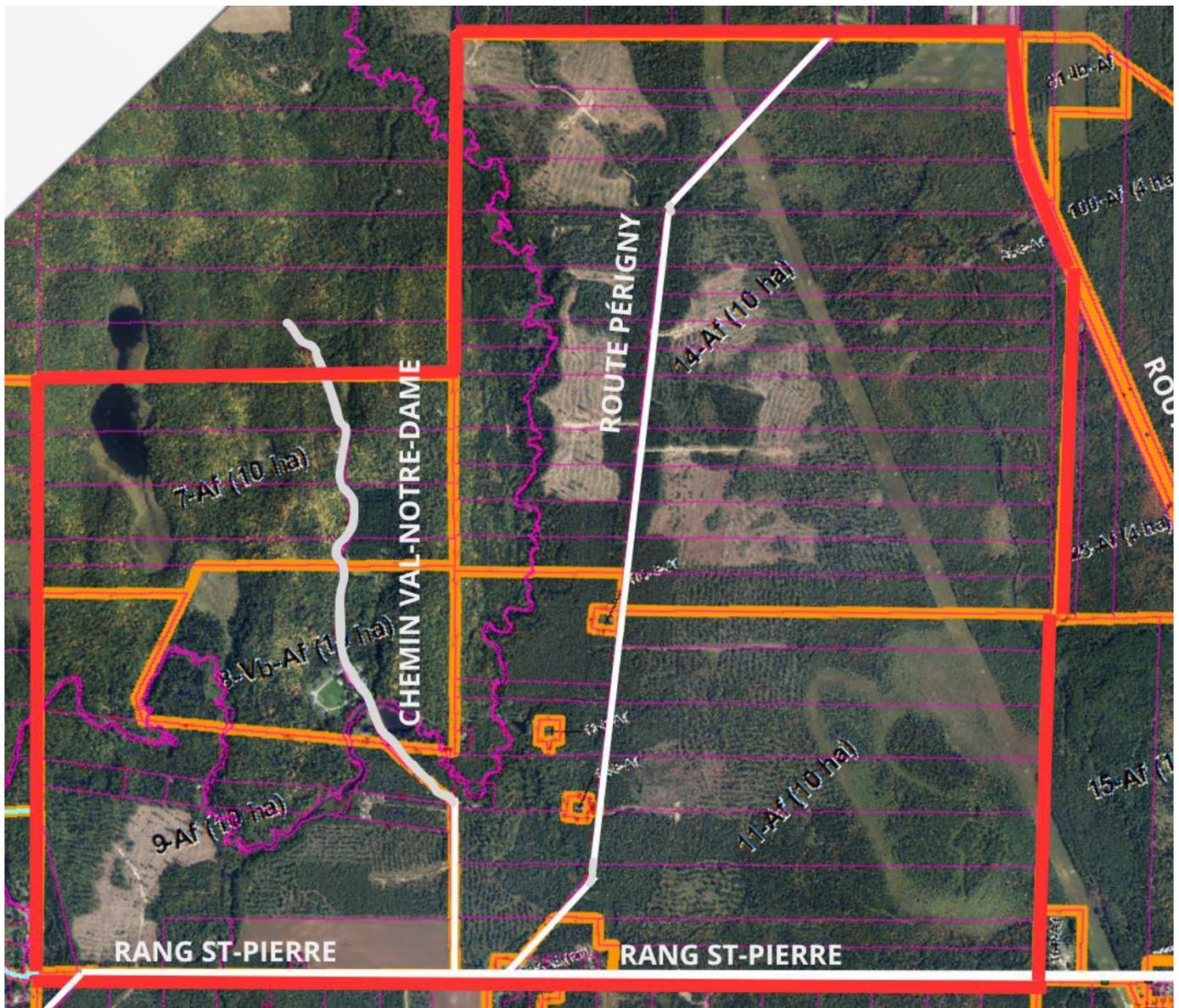
Le cas échéant, les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide seront incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville  
 Ce 9<sup>er</sup> jour du mois de novembre 2023  
 Denise Cossette, Directrice générale et greffière-trésorière

CARTE DES ZONES



# BÉNÉVOLES RECHERCHÉS POUR L'ARRIVÉE DU PÈRE-NOËL

LE COMITÉ DES LOISIRS DE HÉROUXVILLE EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR L'ARRIVÉE DU PÈRE-NOËL LE 15 DÉCEMBRE 2023 EN SOIRÉE. VOICI LES POSTES DISPONIBLES :

-  SERVICE DE CHOCOLATS CHAUDS ET CAFÉS (INTÉRIEUR)
-  STATION DE BALLONS (INTÉRIEUR)
-  FÉE DU PÈRE NOËL
-  SURVEILLANCE DU JEU GONFLABLE ET DES JEUX GÉANTS
-  MONTAGE / DÉMONTAGE



CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ! REJOIGNEZ ARIANE PAR TÉLÉPHONE AU 418 365-7135 POSTE 7 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : [LOISIRS.HER@REGIONMEKINAC.COM](mailto:LOISIRS.HER@REGIONMEKINAC.COM)

## PASTORALE HÉROUXVILLE (REMERCIEMENTS)

**N**ous voulons rendre hommage à nos bénévoles.

Aux célébrants.

Aux ministres de la communion et aux lecteurs .

Aux personnes à l'animation; à la catéchète.

Aux gens pour la préparation des baptêmes, des funérailles, de l'inhumation des corps au cimetière.

À la préparation des accessoires pour les messes et à s'occuper du reposoir à lampions; décorations lors des Fêtes liturgiques. L'accueil de la messe.

Au ménage de l'église, l'entretien du cimetière et l'extérieur de l'église; réparation des bris dans l'église.

Comptabilité et secrétariat; travail des administrateurs, anciennement nommés marguilliers.

Si la communauté est vivante c'est grâce à tous ces bénévoles présents dans les différentes sphères des besoins spécifiques de cette communauté chrétienne. Si vous êtes intéressés à faire partie de l'équipe, vous êtes les bienvenus.

*Nicole Guthrie*

ANNIE BLANCHARD  
EST

MAXIME LANDRY  
EST

DOLLY  
PARTON

KENNY  
ROGERS

ÉGLISE DE  
SAINT-  
NARCISSE

2 MARS  
2024  
20 H\*

\*Ouverture des portes 19 h

LE SPECTACLE

JOLENE  
AND  
THE  
GAMBLER

LE COUNTRY  
DE NOS IDOLES

BILLETS EN VENTE

- Municipalité Saint-Narcisse
- Dépanneur Harnois (Saint-Narcisse)
- Salon Coiffure Libre (Sainte-Genève-de-Batiscan)

Prix du billet : 40 \$  
En prévente jusqu'au 17 décembre : 35 \$

BILLETS EN VENTE  
[www.lepointdevente.com](http://www.lepointdevente.com)



Offert par :



Avec la participation financière de :



## PETITES ANNONCES

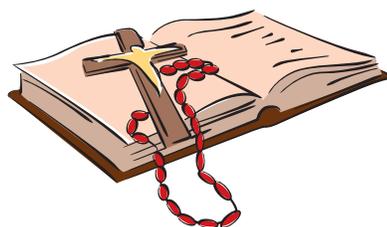
À vendre deux boîtes de **Lego Technic** (boîtes neuves):

- 1- Cargo plane (modèle 42025), la valeur sur internet est de 450\$, demande 250\$. Demandez Céline au 418-365-7851.
- 2- Camion Mercedes-Benz Arocs (modèle 3245), la valeur sur internet est de plus de 500\$, demande 250\$. Demandez Céline au 418-365-7851.

## NÉCROLOGIE

**Le 7 octobre 2023**

**Mme Nicole Pagé** est décédée à l'âge de 77 ans, épouse de feu M. Jean-Claude Auger, fille de feu M. Paul Pagé et de Mme Monique Ferron, demeurant à Shawinigan autrefois de Hérouxville.



## MOTS DES ÉLÈVES DE LA 4e ET 5e DE L'ÉCOLE PLEIN SOLEIL

**M**essages:

« Bonjour, nous sommes en novembre. Aujourd'hui, quand je me suis levée, le ciel était noir et un doux givre couvrait le sol. Les arbres avaient perdu leurs feuilles et je pouvais voir quelques rares flocons tomber du ciel. Mon voisin avait mis ses décorations de Noël et je me demande s'il en est de même pour vous. Il est temps de sortir les bottes, les tuques, les mitaines et les cache-cou qui nous gardent au chaud ... et ne pas oublier le manteau.»

par *Naomie Thibodeau*

« En novembre, certains animaux vont hiberner pour l'hiver. Les ours, les écureuils et les grenouilles. Les écureuils vont faire des provisions pour l'hiver. En novembre, on commence le hockey. Les parties de hockey commencent. Nous mangeons des bonbons d'Halloween. Nous commençons à décorer nos maisons pour Noël.»

par *Kassy Martineau*

« Chers gens de Hérouxville, novembre arrive bientôt. Ne pas oublier de changer vos pneus et de mettre vos décorations de Noël. Il fait noir le matin quand on se lève.»

par *Javier Lafrenière*

« Chers gens de Hérouxville, cela faisait très longtemps que nous attendions avec impatience ... la neige! Enfin, fini les bibites! J'attendais cela et probablement vous aussi. Sortez vos bottes, vos mitaines et vos tuques. Le changement d'heure est dans la nuit du 4 au 5, donc lui aussi est en novembre. Merci de m'avoir lu.»

par *Alexis Lafontaine*

« Chers personnes de Hérouxville, nous sommes en novembre. Noël arrive! On sort les décorations de Noël et le sapin bientôt. Le changement d'heure est dans la nuit du 4 au 5.»

par *Hayden Champagne*

## INFO ÉQUIPE

### Le Communicateur

Est une revue d'informations publiée 12 fois par année par la Corporation de Développement de Hérouxville.

### Coordination et mise en page

Céline Mongrain.

### Collaboratrices et collaborateurs

Les administrateurs de l'église de St-Timothée, Hayden Champagne, Nicole Guthrie, Julie L'Heureux, Javier Lafrenière, Alexis Lafontaine, Loisirs Hérouxville, Kassy Martineau, Municipalité de Hérouxville, Naomie Thibodeau et Bernard Thompson.

### Impression

Céline Mongrain, au bureau municipal publication en 710 copies.

### Droits et responsabilités

Toute reproduction du contenu est permise à condition d'en préciser la source. Les articles n'engagent que la responsabilité et l'opinion de leurs auteurs (es). L'équipe se réserve le droit d'abrégier les textes, ainsi que de les publier ou non.

### Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN Canada 1196-748X, quatrième trimestre, 2023.